

*Financement des balances des paiements*

Pendant plusieurs années, les pays importateurs de pétrole, considérés en tant que groupe, auront à faire face à d'importants déficits de paiements et importeront des capitaux en provenance des pays de l'O.P.E.P. pour financer ces déficits. Le déficit de l'année en cours pourrait atteindre 45 milliards de dollars. Il ne sera réduit qu'en diminuant notre dépendance à l'égard du pétrole importé et en augmentant la capacité d'importation des pays producteurs de pétrole.

Ce déficit doit être réparti parmi les pays consommateurs de pétrole selon un schéma compatible avec leurs possibilités d'attirer des capitaux de manière continue.

Ce schéma demande encore d'importants ajustements et, si l'on veut avancer dans cette voie, une large coopération internationale sera nécessaire ainsi qu'une action résolue de la part des pays tant excédentaires que déficitaires.

Les stratégies d'ajustement dans les pays déficitaires doivent mettre notamment l'accent sur l'élimination des sources intérieures de l'inflation et l'amélioration des rapports internationaux en matière de prix de revient. Il est important que les pays industriels qui ont une position relativement forte en matière de balance des paiements assurent une expansion continue et adéquate de la demande intérieure, dans des limites prudentes. En outre, ces pays, comme d'autres pays dont la balance des paiements est forte, devraient promouvoir un accroissement des exportations de capitaux à long terme.

Le F.M.I. doit jouer un rôle de premier plan dans le financement de l'ajustement des balances des paiements. Nous approuvons sans réserve le récent accord au sein du Comité intérimaire du F.M.I. qui doit permettre l'adoption de politiques de stabilisation appropriées. Ces ressources supplémentaires renforceront la possibilité pour le F.M.I. d'encourager et aider les pays membres à adopter des politiques de nature à limiter les déficits de paiements et faciliter le financement de ces derniers par recours aux marchés privés. Elles doivent être utilisées aux conditions et avec la souplesse requises pour favoriser un rythme approprié d'ajustement.

Cette proposition du F.M.I. devrait faciliter le maintien de niveaux raisonnables d'activité économique et réduire le danger d'un recours à des pratiques restrictives en matière de commerce extérieur ou de paiements internationaux. Elle illustre la coopération entre les nations exportatrices de pétrole, les nations industrialisées jouissant de la situation financière la plus solide et le F.M.I. ; elle contribuera considérablement à l'assainissement et au progrès de l'économie mondiale. Nous réaffirmons également notre intention de nous efforcer, dans la poursuite de cet objectif, d'accroître la stabilité monétaire.

Nous sommes convenus que le système monétaire et financier international, dans son nouveau cadre légal, tel qu'il a été agréé, devrait être renforcé par la mise en œuvre rapide de l'augmentation des quotas. Nous nous emploierons à atteindre rapidement un accord au sein du F.M.I. en vue d'un nouvel accroissement des quotes-parts de cette organisation.